



## Non respect de la convention de divorce par consentement mutuel

Par **Aj**, le **01/09/2021** à **12:30**

Bonjour, rnLors de notre divorce, il a été acté la liquidation d un bien resté en indivision a compter du 30 décembre 2020. Mon ex époux me faisant part de la défiscalisation toujours en cours m a demandé oralement d attendre novembre 2021 pour que la vente soit effective. rnIl est inscrit dans notre convention qu il devra a la vente du bien me rembourser tout ou partie de la soulte qu il me doit encore, puisque j ai accepté pour qu il ne perde pas la maison familiale un échéancier sur 8 ans, avec cette clause d obligation a la vente. rnA aujourd'hui il traîne a mettre en vente l appartement, repoussant chaque semaine pour des prétextes quelconques. rnrnPuis je l obliger à mettre en vente celui ci et à exécuter notre convention? Et comment m y prendre sachant que je n' ai plus les moyens de faire appel à un avocat et que je trouve injuste de devoir en payer un pour un non respect de sa part.rnMerci de vos conseils

Par **Visiteur**, le **03/09/2021** à **08:18**

Bonjourrrnrn[quote]rnJe trouve injuste de devoir en payer un pour un non respect de sa part.rnrn[/quote]rn1\_ Peut-être avez vous droit à l'aide juridictionnelle?rnrn2\_ Si vous demander à la justice une procédure d'exécution, vous pouvez aussi demander que vous ex-époux soit condamné à rembourser les frais. rnrnMais avant d'en arriver là, prenez rendez-vous avec un huissier qui vous exposera ses possibilités d'intervention.